



PRÉFET DE L'ISERE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, le

11 DEC. 2018

Unité départementale de l'Isère
44, Avenue Marcelin Berthelot
38030 GRENOBLE CEDEX 02

S3IC : 61-3259
Affaire suivie par : Claire-Marie NGUESSAN
Courriel : claire-marie.nguessan@developpement-durable.gouv.fr
Tél.: 04 76 69 34 11

**Objet : Site SDSP de Villette de Vienne
Visite d'inspection du 29 octobre 2018 – Thématique « Risques Accidentels »**

Monsieur le Directeur,

L'inspection des installations classées a procédé à une visite d'inspection le 29 octobre 2018 de votre site de Villette de Vienne – Chemin de Maupas. Cette inspection avait pour objectif principal de faire un point sur les mesures de maîtrise des risques.

Je vous prie de trouver ci-joint une copie de mon rapport dans lequel sont détaillés les constats, les non-conformités et les remarques que cette visite a soulevés.

Je vous saurai gré de bien vouloir fournir, sous un délai d'un mois, les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre des actions correctives nécessaires pour corriger les écarts constatés ou répondre aux remarques formulées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspectrice de l'environnement

Claire-Marie NGUESSAN

**SOCIETE DU DÉPÔT DE SAINT-PIREST (SDSP)
Monsieur le Directeur
16 rue des Pétroles
69800 SAINT-PIREST**